

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPNETERY

Nombre de Conseillers :

En exercice = 13
Présents = 11
Votants = 11

L'an DEUX MIL DIX-NEUF
le JEUDI 22 AOÛT
le Conseil Municipal de la commune de CHAMPNETERY
dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de M. Pierre LANGLADE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12-08-2019.

Présents :

M. Arnaud CHALOPIN, Mme Mireille PERIGAUD, M. Roger PLANCHE,
M. Stéphane TERTRAIS, M. Jean-Claude BASSET, M. Pierre LANGLADE,
M. Pierre GUERIN, M. Olivier TERTRAIS, M. Eric RIBIERE, Mme Arlette
DEMAR et Mme Nathalie DUMAS.

Absents : M. Christian RAPAUD (excusé), M. Pascal ROUX (excusé).

Procuration : Néant.

M. Arnaud CHALOPIN a été élu secrétaire.

OBJET :

-2019-40- GARDERIE MUNICIPALE :

-Horaires de Fonctionnement

-Participation financière demandée aux familles pour l'année 2019/2020

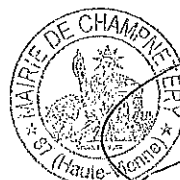
M. le Maire présente les comptes 2018/19 du service de Garderie Municipale de Champnétery.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer, pour l'année scolaire 2019/2020, les horaires de fonctionnement de la Garderie Municipale suivants :
 - .les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI (uniquement jours d'école) :
de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h00.
 - .le MERCREDI (uniquement en période scolaire) :
de 7h00 à 12h30.
- **DECIDE** que sera appliquée, à compter du 01 septembre 2019, une participation financière des familles, en ce qui concerne le fonctionnement de cette Garderie Municipale, selon les tarifs suivants :
 - *soit un tarif forfait de 93 € par trimestre scolaire de l'année 2019/20 et par enfant
 - *soit un tarif de 2,70 € par jour (matin+soir) et par enfant.



Au registre sont les signatures
Affiché le 26 Août 2019
Pour copie conforme :
En Mairie le 26 Août 2019
Le Maire,
Pierre LANGLADE



ACTE 28 AOUT 2019
Reçu à la Préfecture le 28 AOUT 2019
Publié le 26 AOUT 2019
Notifié le 26 AOUT 2019
Certifié exécutoire
A CHAMPNETERY, le 03 SEP 2019
Le Maire

